



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE DE DORSET

Procès-verbal d'une SÉANCE ORDINAIRE ayant eu lieu LUNDI, LE 12 AOÛT 2024, À 19H00, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Michel Breton, pro-maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel Élément      Siège no 1  
Lise Garant          Siège no 2  
Michel Lindsay      Siège no 3  
Lucas Létourneau    Siège no.5  
Lucien Beaudry      Siège no 6

Tous formant le quorum.

Il y a 6 citoyens dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le pro-maire, M Michel Breton, souhaite la bienvenue au public.

2. NOMINATION D'UN(e) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

12.08.24.241

*Il est proposé par Marcel Élément  
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE Roch Grondin soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de la direction générale.

**ADOPTÉE**

3. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

12.08.24.242

*Il est proposé par Lise Garant  
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

4. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

12.08.24.243

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024

*Il est proposé par Michel Lindsay  
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

12.08.24.244

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2024

*Il est proposé par Marcel Élément  
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1. **Comptes payés et à payer**

Les comptes payés et à payer ayant été déposé au conseil tels que présentés dans le tableau suivant :

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Comptes à payer en août 2024 | 72 508,54 \$ |
|------------------------------|--------------|

12.08.24.245

*Il est proposé par Lucien Beaudry  
Et résolu à l'unanimité des élus présents*

QUE les comptes payés soient acceptés tels que présentés.



**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, Jean-Charles Bellemare, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Jean-Charles Bellemare  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

12.08.24.246

**5.2 Affichage du poste de direction générale**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de direction générale est assumée par un consultant, M Jean-Charles Bellemare, à titre de directeur général par intérim, depuis octobre 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation devait être temporaire et que le consultant a indiqué à la municipalité, en avril dernier, ne plus pouvoir assumer les fonctions ;

**CONSIDÉRANT QUE** le consultant a vendu une banque d'heures à la municipalité afin de venir en soutien administratif ;

**CONSIDÉRANT QU'**il devient impératif pour la municipalité de procéder à l'embauche d'un.e directeur.ice générale ;

***Il est proposé par Lucien Beaudry  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

**QUE** le poste de direction générale soit affiché le plus rapidement possible ;

**QUE** les conseillers Lise Garant et Marcel Élément soient nommés comme membres du comité d'embauche.

**ADOPTÉE**

12.08.24.247

**5.3 Travaux à l'hôtel de ville**

*M Marcel Élément se retire des délibérations.*

***Il est proposé par Michel Lindsay  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

**QU'**un budget maximal de TROIS MILLE CINQ CENT DOLLARS (3 500 \$) soit alloué pour les travaux de maçonnerie à l'hôtel de ville.

**ADOPTÉE**

**6. TRAVAUX PUBLICS**

*M Michel Lindsay se retire des délibérations.*

12.08.24.248

**6.1 Abolition du poste de responsable des travaux publics**

**CONSIDÉRANT** le peu de travail à accomplir en matière de travaux publics sur le territoire de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

**CONSIDÉRANT QUE** la grande majorité des ouvrages à faire dans les travaux publics peuvent être donné à contrats ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette réalité fait en sorte que le poste de responsable des travaux publics devient superflu ;

***Il est proposé par Marcel Élément  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

**QUE** le poste de responsable des travaux publics soit aboli ;

**QUE** l'employé reçoive une compensation salariale équivalente à TROIS (3) mois de salaire comptabilisé sur la moyenne des heures travaillées au cours des DOUZE (12) derniers mois.

**ADOPTÉE**



12.08.24.249

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1. Résolution d'appui au nouveau contrat du directeur du service incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité La Guadeloupe est gestionnaire du Service de sécurité incendie (SSI) de la Haute-Beauce selon le protocole d'entente en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de travail du directeur incendie en vigueur et conclu par la résolution 2023-02-36;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du SSI de la Haute-Beauce est à l'emploi de la Municipalité depuis septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande du directeur SSI de la Haute-Beauce de renégocier son contrat, demande conforme par écrit reçue à la direction générale le 18 juillet 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appréciation des services du directeur de la SSI de la Haute-Beauce et de la volonté de maintenir le lien d'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de contrat de travail, déposée en comité plénier ce 12 août 2024 ;

***Il est proposé par Lucien Beaudry  
Et résolu à la majorité des élus présents***

***M Michel Lindsay enregistre son vote contre.***

**QUE** les membres du conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset appuient le nouveau contrat de travail du directeur du service incendie de La Guadeloupe.

**ADOPTÉE**

## **8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

12.08.24.250

### **8.1 Demande au PDT : projet de parc à l'hôtel de ville**

***Il est proposé par Michel Lindsay  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset procède à une demande de subvention auprès de la *Politique du développement du territoire* pour un projet visant l'achat et l'installation d'équipements pour l'aménagement d'une aire de jeux sur le terrain adjacent à l'hôtel de ville ;

**QUE** le coût total maximal estimé du projet est de CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (125 000 \$) ;

**QUE** pour la portion subventionnable à 80 %, soit un montant maximal de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$), la Municipalité souhaite utiliser son enveloppe locale, dont le solde disponible est de CENT SIX MILLE DOLLARS (106 000 \$) ;

**QUE** s'engage à fournir un minimum de 20 % du coût total du projet ;

**QUE** le conseil autorise M Michel Breton, pro maire, à signer les documents afférents.

**ADOPTÉE**

## **8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

*Aucun sujet à l'ordre du jour*

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le pro-maire, M Michel Breton, invite la population à poser une question à l'assemblée. Cette période de questions porte uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

| <b>Nom du/de la citoyenne</b> | <b>Sujet abordé</b>                          |
|-------------------------------|--|
| Mme Thérèse Morin             | Calendrier des vidanges des fosses septiques |
| M Berthold Létourneau         | Journal le Milieu                            |



## **10. CORRESPONDANCES**

Aucun suivi n'est demandé au sujet des correspondances reçues le mois dernier.

## **11. VARIA**

Aucun sujet n'est soulevé.

12.08.24.251

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé

***Il est proposé par Lise Garant  
Et résolu à l'unanimité des élus présents***

**QUE** la séance soit levée.

### **ADOPTÉE**

Il est 19 :35

Michel Breton  
Pro-maire